



Les Issambres - Le Village - La Bouverie
ROQUEBRUNE
SUR-ARGENS

VILLE
DE
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

DECISION MUNICIPALE

N° 2022 / 415

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DSIL 2023 POUR LA CREATION D'UN JARDIN PUBLIC PLACE SALVAGNO – TRANCHE 1

Jean CAYRON, Maire de la Commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22
VU la délibération N° 13 en date du 09 juillet 2020, modifiée par la délibération n°26 du 04 mars 2021, par laquelle le Conseil Municipal de la Commune a délégué sans aucune réserve, à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
VU l'arrêté municipal 2022/344 portant délégation de fonction et de signature à Mme Carole SCHWALLER notamment en matière de subventionnement,
VU la délibération n° 02 du 30 juin 2022 approuvant l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée section BE 369 sise 8 rue du Galinier,
VU la délibération n°290922231 en date du 29 septembre 2022 portant approbation du projet de territoire de la commune centralité Village, dans le cadre de la convention-cadre du programme Petites Villes de Demain, et actant la nécessité de créer des îlots de fraîcheur en centre-ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants,
CONSIDERANT que dans le cadre de sa volonté de revitalisation de sa centralité Village, la commune a réalisé l'acquisition d'une parcelle composée d'une habitation, de l'ancienne usine de bouchons de liège et des hangars attenants sur un terrain de 1000 m², avec pour ambition de la réaménager en y créant un jardin public,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de permettre à la population du cœur du Village, ne disposant pas pour la grande majorité d'espaces extérieurs propres, de bénéficier d'espaces communs aménagés,
CONSIDERANT que ce jardin public constituera un élément essentiel pour l'esthétique, le cadre et la qualité de vie du cœur du village, qu'il contribuera à aérer l'espace urbain. qu'il sera un lieu de détente, de repos, de jeux pour les concitoyens de tous âges,
CONSIDERANT également son rôle environnemental, notamment par la persévérance d'une surface d'absorption des eaux de pluie,
CONSIDERANT le projet de création d'un jardin public place Salvagno,
CONSIDERANT le plan de financement annexé,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : De solliciter dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'attribution d'une subvention pour la réalisation de la première tranche en 2023 de la création dudit jardin public. Le montant prévisionnel total des travaux s'élève à 300 000 € HT soit 360 000 € TTC (Voir annexe Plan de financement prévisionnel joint).

ARTICLE 2 : De respecter les conditions du subventionnement.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget communal.

AR Prefecture

083-218301075-20221215-DEM2022415-AU
Reçu le 15/12/2022

ARTICLE 4. La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou de notification :

- Par un recours gracieux,
- Par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon,
- Par la saisine de Monsieur le Préfet du Var en application de l'article L 2131-8 du Code Général des Collectivités territoriales.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le **15 DEC. 2022**

Pour le Maire, par délégation
Mme Carole SCHWALLER
Conseillère municipale déléguée



AR Prefecture

083-218301075-20221215-DEM2022415-AU
Reçu le 15/ DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Création d'un jardin public place Salvagno

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût de l'opération		Financement	
Tranche 1 : Budget 2023		Tranche 1 : Budget 2023	
Travaux	125 000 €	<u>Etat DSIL</u>	
		80 % sur tranche 1	100 000 €
Sous total Tranche 1	125 000 €		
Tranche 2 : Budget 2024		Tranche 2 : Budget 2024	
Travaux	175 000 €	<u>Etat DSIL</u>	
		80 % sur tranche 2	140 000 €
Sous total tranche 2	175 000 €	<u>Autofinancement communal</u>	
		20 % du total HT	60 000 €
Montant de l'opération		Montant du financement	
TOTAL HT	300 000 €	TOTAL HT	300 000 €
TVA	60 000 €	TVA	60 000 €
TOTAL TTC	360 000 €	TOTAL TTC	360 000 €